



Comité de pilotage

24 septembre, 2025

Étaient présents:

Brian Arseneault	Carlos Doucet	Paula Boudreau	Jaimie Buchanan	Jean-Marc Beaulieu
Tom Mann (Facilitateur)	Gabrielle Arbour-Fillion by vidéoconférence	Jason Flight by vidéoconférence	Pauline Diotte by vidéoconférence	

Étaient absents:

Nancy Savoie	Jesus Entrialgo	Frederic Levesque	René Arseneault
--------------	-----------------	-------------------	-----------------

Compte rendu de réunion

18h01 Ouverture de la réunion.

Tom souhaite la bienvenue à tous.

18h05 Francis ouvre la séance en annonçant les résultats du recrutement pour le poste vacant de directeur commercial. Le comité de sélection ad hoc, composé de Paula, Brian, Carlos, Jean-Marc et Jaimie, n'a pas eu à examiner les candidatures reçues avant la date limite du 29 août. Frederick Levesque était le seul candidat et a été nommé de facto au poste vacant au sein du comité consultatif public. Frederick est propriétaire de Direkt HDD Inc. à Charlo, au Nouveau-Brunswick.

18h10 Francis explique que depuis la dernière réunion, où les options pour communiquer l'avancement du projet au public ont été discutées, René et lui ont participé à une émission de radio communautaire (Levez-vous sur Sommet FM). Cette émission a eu lieu le vendredi 12 septembre, entre 9 h et 10 h. Une description du projet a été faite et des informations actualisées ont été partagées. Une autre cession est prévue en octobre, où René et Francis pourront répondre aux questions du public.

Tom a demandé si cette initiative avait été communiquée au comité, Francis a dit non. Paula a demandé que le comité soit informé de la prochaine émission afin de pouvoir l'écouter au cas où le public lui poserait des questions en dehors de l'émission. Francis a acquiescé.

- 18h15 Francis a mentionné qu'aucun nouveau rapport n'avait été produit pendant cette période, mais que l'entreprise travaillait toujours sur une option permettant de réduire le dragage au-delà de la limite de 10,5 m proposée lors de la dernière réunion.

De l'avis de Jaimie, aucun dragage ne devrait être effectué au quai Ouest en raison de la présence de contaminants. Selon lui, le dragage ouvrirait une plaie et les navires qui y vont et viennent ne feraient que disperser les contaminants dans cet écosystème fragile. Francis a expliqué qu'il existe deux écoles de pensée concernant les sédiments contaminés : l'une consiste à éliminer tous les contaminants, la seconde à les laisser couverts. Brian a mentionné que le dragage était courant par le passé, et que la zone avait été draguée après la fermeture des trois principales industries de Dalhousie. Il estime que la plupart des contaminants ont disparu.

Pauline a demandé comment et où les sédiments seraient manipulés et stockés. Francis a indiqué que la méthode n'était pas encore finalisée, mais qu'il s'agirait probablement d'excaver à la pelle et de les stocker dans la cellule existante au sud du quai Ouest. Des discussions sont en cours avec le ministère de l'Environnement en ce moment où nous parlons sur la gestion des sédiments dragués.

Francis a également mentionné que Hatch avait présenté à l'entreprise le dragage « Moon Pool », qui consiste à placer des rideaux autour d'une barge tout en excavant les sédiments à l'aide d'une pelle mécanique. Des capteurs sont également placés autour du site d'excavation à des distances déterminées pour surveiller les niveaux de sédiments quittant la zone draguée. Une alarme se déclenche lorsque le seuil est atteint, et l'excavation s'arrête. Les méthodes d'excavation peuvent être revues et modifiées avant de reprendre.

Jason craint que les sédiments du fond soient alors exposés à l'eau. Le niveau de contaminants au fond du dragage devra être vérifié. Jason a ensuite expliqué une option de chargement qu'il avait observée à Terre-Neuve, où le navire est amarré au bout de deux bras s'étendant depuis le quai. Une barge pourrait être utilisée pour accroître la distance. Francis a expliqué que la profondeur de manœuvre est assez éloignée du quai et que le courant est tel que cette option serait très difficile à mettre en œuvre.

- 18h30 Jean-Marc a demandé où en était EcoRock en ce qui concerne la réactivité de la pouzzolane. Francis a mentionné que les tests étaient toujours en cours et que les résultats étaient attendus d'ici la fin de l'année. La granulométrie de la pouzzolane serait D50 3 microns, ce qui signifie que 50 % sont supérieurs à 3 microns et 50 % inférieurs.

- 18h35 Jean-Marc a ensuite posé des questions sur le bruit et la qualité de l'air ; des moniteurs ont-ils déjà été installés ? Francis a indiqué que le protocole d'essai était encore en discussion et que des moniteurs devraient être installés prochainement, dont un à Miguasha.

- 18h40 Jean-Marc a entamé une discussion sur les permis de carrière, précisant que, selon des courriels obtenus grâce à la Loi sur l'accès à l'information, le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick n'autorisait pas EcoRock à exploiter la carrière à partir des permis de LCL Excavation de

2006. Et tant que les terrains de la carrière n'étaient pas soumis à un zonage conforme et qu'EcoRock Dalhousie n'avait pas obtenu son ou ses permis d'exploitation à la suite d'une étude environnementale, EcoRock n'était pas autorisée à produire de la pouzzolane à partir de la carrière. Francis a précisé que rien n'empêchait LCL Excavation de vendre des produits à EcoRock et de produire de la pouzzolane ailleurs qu'à la carrière.

18h45 Jean-Marc a indiqué que le nombre d'emplois avait été surestimé au départ et que si le volume était réduit de moitié, y aurait-il autant d'emplois ? Francis a indiqué qu'une légère réduction serait appliquée, mais que la plupart des emplois seraient maintenus, car les équipements seraient dimensionnés différemment pour compenser, à l'exception du convoyeur, qui restera tel que conçu en cas de demande future. EcoRock travaille actuellement sur un plan de dotation en personnel, et une meilleure visibilité est à venir. Jean-Marc est convaincu que le nombre d'emplois diminuera considérablement si le volume est réduit de moitié.

18h50 Jean-Marc explique que contrairement à ce qui a été dit dans les médias et les réseaux sociaux, ce n'est pas M. Arseneault qui a accordé les subventions (3,3 millions) à EcoRock Dalhousie en 2022 et 2025, mais bien l'APECA (Agence de promotion économique du Canada atlantique). M. Arseneault, en tant que député de la circonscription, n'en a fait l'annonce officielle que lors d'un événement à cet effet. Si EcoRock avait sollicité M. Arseneault, ou s'il était venu avec un avis officiel du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique reconnaissant l'absence de conflit d'intérêts pour M. Arseneault et si EcoRock Dalhousie avait annoncé son embauche dès mai, il y aurait eu beaucoup moins de rumeurs et de ragots. Cependant, comme d'habitude et depuis le début de ce projet, EcoRock a manqué de transparence.

18h55 L'utilisation d'un microphone pour aider les participants par vidéoconférence à mieux entendre a été discutée et Francis a indiqué qu'il en commanderait un. Jason a également mentionné la possibilité d'une transcription automatique, et Francis se penchera également sur cette question.

Il a été décidé que la prochaine réunion aurait lieu le 29 octobre à 18 h, dans la même salle.

19h00 Fin de la réunion.